



Règlement de la Compétition nationale de tir virtuel LaserShot

Article 1 : Objet de l'évènement :

La compétition de tir virtuel a pour objectif de rassembler les participants par équipe de 3, autour d'épreuves de précision, de réactivité et de stratégie. Chaque participant devra réaliser plusieurs parcours de tir virtuel face à l'écran du simulateur de tir.

Tous les bénéfices seront utilisés par l'association Police – Action Solidaire pour l'organisation des stages de redynamisation.

Article 2 : Date et lieu de la compétition :

La compétition se déroulera le samedi 14 juin 2025 de 9h à 18h au Padel World, situé au 3 Avenue Louis Pasteur, 78310 Maurepas.

Article 3 : Conditions de participation :

1. La compétition est ouverte à toute personne membre des forces de sécurité intérieure.
2. Chaque équipe de 3 sera composée d'au minimum 2 membres des forces de sécurité intérieure. Le 3^{ème} participant pourra être invité/parrainé par un membre de son équipe et devra avoir l'âge requis (minimum 18 ans).
3. Les participants auront à disposition des armes factices laser, compatibles avec le simulateur de tir pour la compétition.
4. Une inscription préalable est obligatoire via la plateforme en ligne mise en place par l'organisateur.

5. Chaque participant devra accepter et respecter l'ensemble du règlement de la compétition avant de pouvoir concourir.

Article 4 : Règles de la compétition :

1. La compétition se déroule sur le simulateur de tir LaserShot. Les épreuves seront basées sur des parcours types IPSC.
2. Les parcours de tir sont composés de plusieurs étapes (tirs sur des cibles mouvantes, tirs chronométrés, etc.).
3. Les joueurs doivent respecter les règles du jeu et les contraintes techniques (par exemple, le choix d'armes, zones de tir autorisées, etc.).

Article 5 : Déroulement de la compétition :

1. La compétition se déroule en une phase tout au long de la journée. Chaque joueur doit compléter ses parcours de tir dans un temps imparti. Un classement final (par équipe et individuel) sera établi en fin de journée.
2. Les participants devront respecter l'ordre de passage établi et seront appelés à tirer selon un planning commun.
3. Des activités annexes seront à disposition des participants le jour de l'évènement, accessibles durant les temps d'attente.
4. Le repas du midi (traiteur) est optionnel lors de l'inscription. Un snack / bar sera ouvert tout au long de la journée au sein des locaux.

Article 6 : Comportement des participants :

1. Tout comportement inapproprié ou agressif envers les autres participants, entraînera des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion définitive de la compétition.
2. Les participants sont invités à tirer dans un esprit sportif et respectueux.

Article 7 : Notation et classement :

1. Le score des participants sera basé sur leur précision de tir, leur réactivité, et leur temps global pour chaque épreuve.
2. L'équipe composée de 3 participants, ayant le meilleur score cumulé à travers toutes les phases de la compétition sera déclarée vainqueur.
3. En cas d'égalité, un tir de barrage pourra être organisé pour départager les ex-aequo.

Article 8 : Prix et récompenses :

1. Les prix seront attribués en fonction du classement par équipe. Le meilleur tireur individuel de la journée sera également récompensé.
2. Les récompenses peuvent inclure des trophées, des bons d'achat, ou tout autre lot déterminé par notre organisme.
3. Les résultats de la compétition seront dévoilés en fin de journée et les lots seront distribués dans le même temps.

Article 9 : Dispositions générales :

1. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter la compétition.
2. L'organisateur ne saurait être tenu responsable des problèmes techniques rencontrés par les participants pendant le déroulement de la compétition (pannes, déconnexions, etc.).
3. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement, sous réserve d'en informer les participants en temps utile.

Article 10 : Acceptation du règlement :

La participation à la compétition implique l'acceptation complète et sans réserve de ce règlement. Toute infraction à ce dernier pourra entraîner des sanctions, y compris l'exclusion de la compétition.

Bon tir à tous !

Police – Action Solidaire